

1

Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. CHENUT

49710

12 - Aménagement et développement des territoires

Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Commune de Gennes-sur-Seiche - Dérogation à la règle de démarrage de l'opération

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 avril 2021 relative à l'adoption du règlement du Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juillet 2023 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Exposé :

Lors de sa réunion du 10 juillet 2023, la Commission permanente a attribué à la commune de Gennes-sur-Seiche, dans le cadre du dispositif Fonds de soutien aux projet locaux pour la transition et la vie sociale, une subvention d'un montant de 75 000 euros pour l'opération de rénovation et d'extension de la salle des sports.

Les règles de ce dispositif prévoient l'obligation d'un démarrage effectif et donc d'une demande de versement d'acompte dans l'année qui suit l'attribution de la subvention, soit en l'espèce avant le 31 janvier 2024.

Par courrier du 18 mars 2024, la commune de Gennes-sur-Seiche informe le Département que l'opération de rénovation et d'extension de la salle des sports a pris du retard lors de la consultation des entreprises avec plusieurs lots à relancer pour finaliser l'attribution de l'ensemble des marchés. L'opération a finalement pris 2 mois de retard et les travaux ont démarré le 25 mars dernier.

C'est pourquoi, la commune sollicite une dérogation à la règle de démarrage de l'opération.

Les difficultés rencontrées lors de la consultation des entreprises sont connues à l'échelle départementale et les communes doivent relancer certains lots, soit par absence d'offre, soit parce que l'offre atteint un montant trop élevé. Dans ce contexte, le retard pris dans le déroulement de l'opération n'étant pas imputable à la commune, il est proposé de faire droit à la demande de la commune de Gennes-sur-Seiche et ainsi de l'autoriser à déroger à la règle de démarrage.

Décide :

- d'autoriser la commune de Gennes-sur-Seiche à déroger à la règle de démarrage de l'opération de rénovation et d'extension de la salle des sports et ainsi bénéficier d'un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2025, pour démarrer l'opération et solliciter le versement d'un premier acompte de la subvention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242443

Pour extrait conforme